BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE « SEINE-LIBERTE » A CLICHY-LA-GARENNE

SOMMAIRE

1. Le projet d'aménagement proposé
2. Objectifs et modalités de la participation du public par voie électronique
3. Analyse des contributions

1. Le projet d'aménagement proposé

Le secteur Seine-Liberté (anciennement dénommé « Pont de Gennevilliers ») est situé au nord-est de la commune de Clichy-la-Garenne. Au nord, le secteur s'appréhende en lien avec la Seine, qui offre au quartier un potentiel paysager et visuel non exploité du fait de la présence d'une infrastructure routière très fréquentée (RD1). Le débouché du Pont de Gennevilliers est un point de trafic particulièrement engorgé, notamment aux heures de pointe du matin et du soir.

Au cours des études relatives à l'aménagement du secteur Nord-Est de la commune de Clichy-la-Garenne, le périmètre a été modifié pour aboutir à l'actuel périmètre du secteur « Seine-Liberté ». Le secteur de l'opération d'aménagement est compris entre la rue Pierre (limite communale entre Saint-Ouen et Clichy-la-Garenne), la rue Villeneuve, la rue du Général Roguet, la route du Port de Gennevilliers et la Départementale RD1 (Quais de Clichy).

Le secteur est bordé par l'Avenue du Général Roguet, à l'ouest, très fréquentée et qui mène vers le centre-ville de Clichy, et à l'est par la rue Pierre, voirie intercommunale entre Clichy et Saint-Ouen. Le centre du secteur est aujourd'hui peu équipé en voiries dans la mesure où une réserve foncière de l'Etat reste, en son sein, dans l'attente du lancement du projet d'Avenue de la Liberté.

Localisation du secteur Nord-Est sur la commune de Clichy-la-Garenne (Source : Géoportail)

Le secteur est composé principalement d'anciens sites industriels en cessation d'activité et de terrains occupés par des activités logistiques.

Les études menées dans le cadre de la définition du projet urbain ont mis en évidence les caractéristiques suivantes :

- ✓ de nombreuses friches ;
- ✓ de grands espaces fermés ;
- ✓ des fragmentations et coupures urbaines ;
- ✓ des abords de Seine exclusivement automobiles ;
- ✓ des espaces publics déqualifiés ;
- ✓ des terrains pollués ;
- ✓ une situation en entrée de ville,
- ✓ la mutabilité du foncier,
- ✓ la proximité immédiate avec la Seine et la ZAC des Docks de Saint-Ouen.

Le site a été identifié pour être un nouveau quartier résidentiel au nord-est de la ville. Il est situé en bordure de Seine, au débouché du Pont de Gennevilliers, entre le quartier Berges de Seine et la limite de la commune de St Ouen sur laquelle se développe la ZAC des Docks. Ce territoire comprend les dernières emprises non aménagées ou ne faisant pas encore l'objet d'un projet d'aménagement sur le territoire communal. En outre, son étendue (environ 10 hectares) et sa situation géographique privilégiée font de ce secteur un espace porteur de fortes potentialités, au cœur d'enjeux communaux et intercommunaux.

Néanmoins, ce secteur de Clichy-La-Garenne est déjà en mutation, son ancienne vocation industrielle disparaît progressivement, comme en atteste la construction en cours d'immeubles d'habitation et de commerces avec le projet Pitch. La commune et l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine jugent nécessaire d'accompagner cette évolution afin de favoriser l'aménagement d'un nouveau quartier en lien avec le tissu urbain existant des villes de Clichy et de Saint-Ouen, et porteur d'ambitions environnementales élevées. Ce nouveau quartier devra satisfaire plusieurs exigences, notamment en termes de structuration par rapport à la future avenue de la Liberté, ainsi qu'en termes d'emprise au sol des bâtiments liée à la situation spécifique de ce secteur en zone de risque inondation.

Les enjeux du site sont les suivants :

- ✓ Reconvertir des emprises industrielles polluées et des sites d'activité ;
- ✓ Structurer le développement du secteur autour de l'avenue de la Liberté

- ✓ Valoriser le foncier appartenant à l'Etat ;
- ✓ Créer des continuités urbaines, paysagères et fonctionnelles avec le tissu urbain environnant et la Seine.

L'Etat soutient ce projet dans le cadre du Contrat d'Intérêt National (CIN) signé le 24 novembre 2016 qui facilite la mise en place d'un pilotage coordonné des projets d'aménagement. Il est également impliqué en tant que propriétaire foncier. L'État encourage la réalisation par les collectivités territoriales d'opérations exemplaires d'aménagement durable et en particulier dans les territoires ayant des programmes significatifs de développement de l'habitat, en réponse à l'objectif fixé par l'article 7 de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

Dans ce cadre, la ville de Clichy-la-Garenne et l'EPT Boucle Nord de Seine ont entrepris la démarche de labellisation Ecoquartier du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » aux termes de la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018. La démarche de labellisation Ecoquartier constitue une opportunité de valoriser l'opération d'aménagement dès le stade de sa conception. Elle comporte 4 étapes correspondant aux différents stades du projet. La signature de la Charte Ecoquartier est la première étape du processus de labellisation correspondant au projet d'aménagement en phase pré-opérationnelle.

Le principal objectif de l'opération est l'aménagement d'un écoquartier à vocation résidentielle, animé par un réseau d'équipements, de commerces et d'espaces verts répondant aux enjeux de développement durable, aux besoins des futurs habitants et concourant au lien social.

L'opération prévoit l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel selon la programmation suivante :

- ✓ Environ 1 300 logements ;
- ✓ 1 500 m² de commerces ;
- ✓ Un groupe scolaire d'environ 7500 m² avec un gymnase et centre de loisirs ;
- ✓ Une grande coulée verte d'environ 18 000 m² ;
- ✓ Des cœurs d'îlot verts ;
- ✓ Des voies réservées aux mobilités douces.

L'organisation des voiries est un des points primordiaux de l'opération d'aménagement. Cette réorganisation a pour objectif de fluidifier le trafic sur ce secteur aujourd'hui congestionné aux heures de pointe.

Il est envisagé :

- ✓ une nouvelle place d'entrée de ville à l'emplacement de l'actuel rond-point des Trois Pavillons, qui permettra notamment de raccorder l'avenue de la Liberté à la route du Port de Gennevilliers ;
- ✓ le redressement de la rue du Général Roguet comprise entre la rue des Trois Pavillons et le quai de Clichy pour créer des îlots cohérents le long de la route du Port de Gennevilliers ;
- ✓ la création d'un barreau de raccordement à sens unique entre la rue du Port de Gennevilliers et la nouvelle rue du Général Roguet afin de permettre aux véhicules de regagner les quais sans passer par la nouvelle place.

L'opération prévue comportant à la fois des opérations d'acquisition et de remembrement foncier, un aménagement d'ensemble des espaces publics et la création de nouvelles voiries, la construction de logements, de surfaces commerciales et d'équipements publics le montage juridique optimal pour permettre sa réalisation semble être une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Ce montage prévoit ainsi la création d'une Zone d'Aménagement Concerté afin de faciliter d'une part l'acquisition du foncier et l'aménagement des espaces publics et créer un ensemble urbain harmonieux et conforme aux exigences du label Ecoquartier. Le dispositif de ZAC permet le financement d'équipements publics et de contrôler la promotion privée pour l'attribution des différents lots. Les terrains compris dans le périmètre de la future ZAC ont été retenus en fonction de leur degré de mutabilité et de leur importance dans la composition urbaine du projet.

Le périmètre retenu est le suivant :

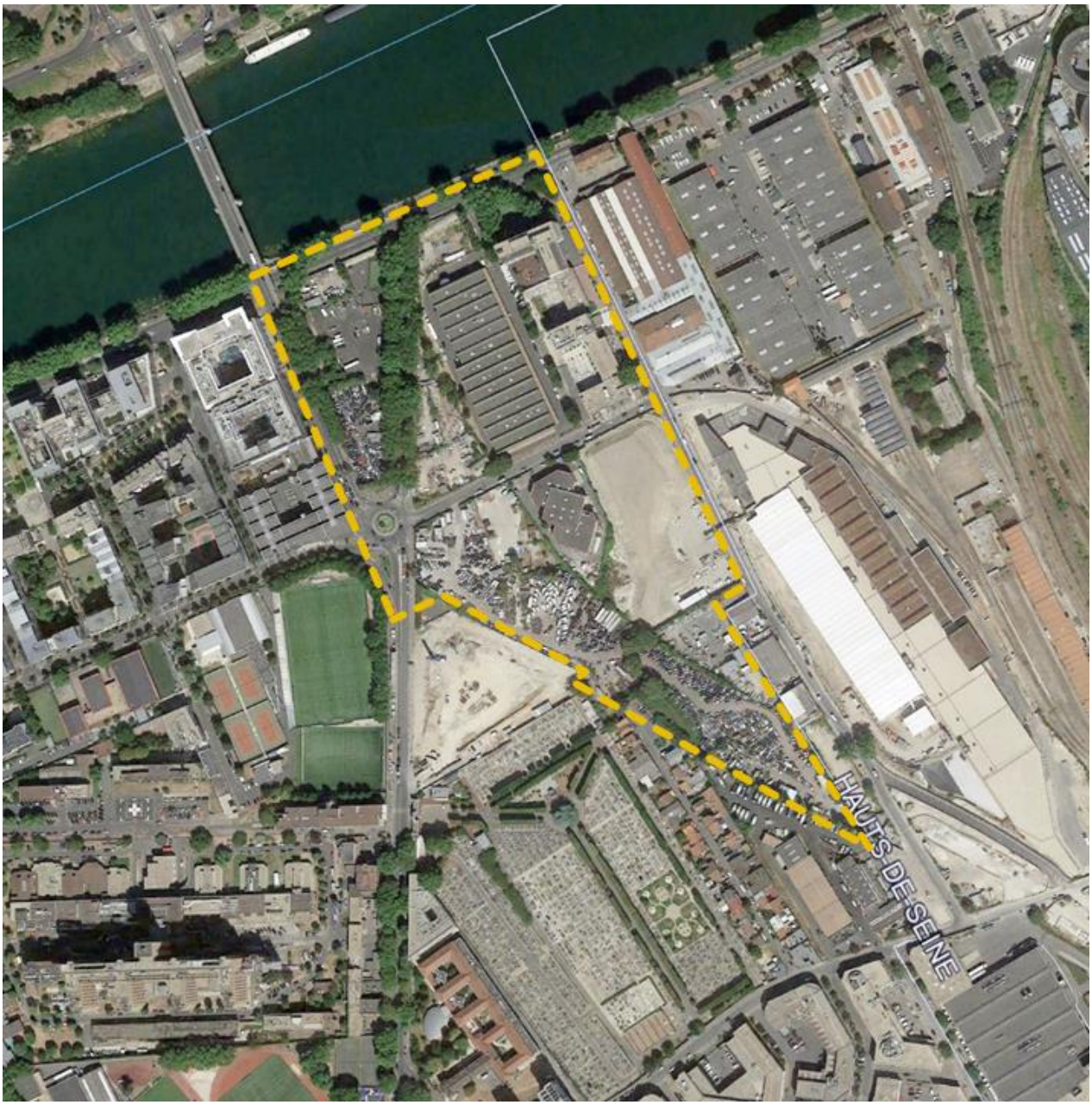
HAUTS DE SEINE

Projet présenté en concertation fin 2021 :

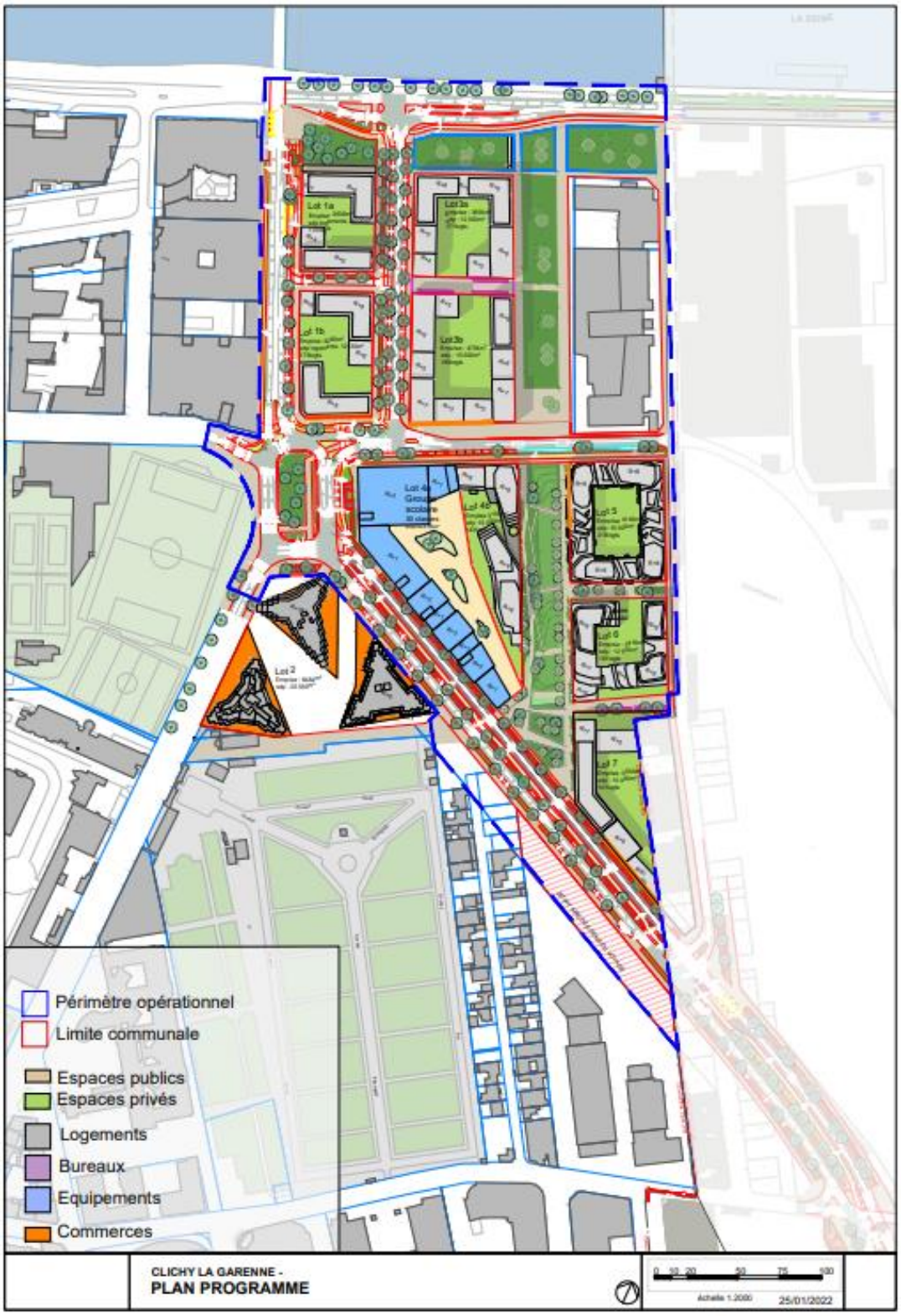

Le projet tel que présenté en réunion publique ne diffère pas du plan de 2021 sur la programmation mais le périmètre opérationnel a été ajusté, excluant pour un souci de clarté le projet immobilier de logements Prysm en cours de construction, la villa Simone Bigot et le foncier appartenant à SITA au sud du projet qui ne feront l'objet d'aucun aménagement lié à l'opération Seine-Liberté.

Le projet a été présenté en concertation de juillet 2020 à décembre 2021. Les observations étaient dans l'ensemble positives mais faisait état d'une demande d'augmentation des espaces verts. En ce sens, le plan programme a été repris en 2022 et prévoit désormais un espace vert agrandi, passant de 14 000 à 18 000 m².

Projet validé suite à la concertation et présenté lors de la PPVE fin 2022

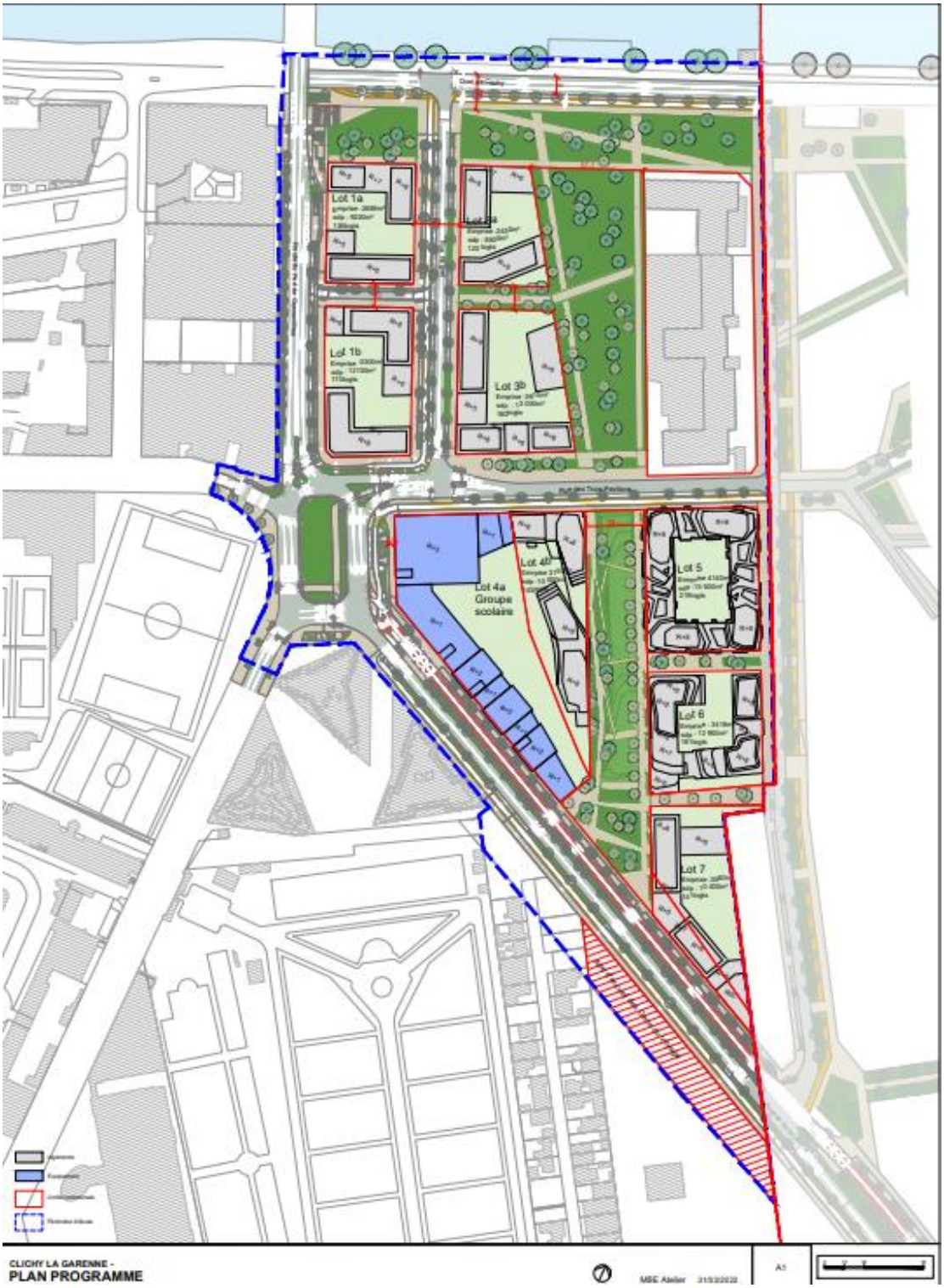

2. Objectifs et modalités de la participation du public par voie électronique

Objectifs

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et L311-1 du Code de l'Urbanisme, aux articles R-122-2, L123-2 et L123-9 et suivants du Code de l'Environnement, la Ville et l'EPT Boucle Nord de Seine ont mis en place une Participation du public par voie électronique afin de mettre à disposition du public les pièces composant le futur dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Seine-Liberté.

Cette procédure permet au maître d'ouvrage de présenter le projet remanié suite à la concertation préalable qui s'est déroulée de juillet 2020 à décembre 2021.

Le dossier mis à disposition comprenait les documents suivants :

- L'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique ;
- Le projet de dossier de création de la ZAC qui comprend les documents suivants :
    - plan de situation
    - périmètre de l'opération
    - rapport de présentation
    - étude d'impact et résumé non technique
    - régime au regard de la TA.
- L'avis de l'autorité environnementale en date du 29 juin 2022 ;
- Le mémoire en réponse à cet avis ;
- La délibération n°2020/S03/044 du conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine définissant les modalités de la concertation publique préalable à la création de la ZAC ;
- Le bilan de la concertation préalable ;
- La délibération n°2022/S02/016 du conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine en date du 24 mars 2022 qui approuve le bilan de la concertation préalable.

Publicité

L'arrêté n°2022/141 a été pris le 11 octobre 2022. Il définit les modalités de la participation du public par voie électronique préalable à la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne.

Accusé de réception en préfecture
092-200057900-20221010-AR-2022-141-AR
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

République Française

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

BOUCLE NORD DE SEINE

Arrêté n°2022/141

Objet : Modalités de la participation du public par voie électronique préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne

---

Le Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L103-2 et L311-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R-122-2, L123-2 et suivants, et L123-19 et suivants ;

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite MAPTAM ;

Vu le décret n°2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est Gennevilliers ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Clichy-la-Garenne approuvé le 19 octobre 2010 par délibération du conseil municipal, et modifié en dernier lieu le 23 septembre 2021 par délibération du conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ;

Vu la délibération n°2020/S03/044 du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 10 juillet 2020 qui définit les modalités de la concertation publique préalable à la création de la ZAC du « Pont de Gennevilliers », désormais appelée « Seine-Liberté »,

Vu la délibération n°2022/S02/016 du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 24 mars 2022 qui approuve le bilan de la concertation de la future ZAC « Seine-Liberté »,

Vu le bilan de la concertation,

Vu l'avis délibéré n°APJIF-2022-044 de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 29 juin 2022,

Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale,

Considérant l'ensemble des études préalables,

ARRETE :

Article 1er : Pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 2 novembre au vendredi 2 décembre 2022, il sera procédé à une participation du public par voie électronique préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20221010-AR-2022-141-AR
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

Article 2 : Le dossier soumis à cette procédure de participation du public par voie électronique comprend :

- l'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique ;
- le projet de dossier de création de la future ZAC « Seine-Liberté » :
  - plan de situation ;
  - périmètre de l'opération ;
  - rapport de présentation ;
  - l'étude d'impact et le résumé non technique ;
  - le régime au regard de la Taxe d'Aménagement ;
- l'avis de l'autorité environnementale en date du 29 juin 2022 ;
- le mémoire en réponse à cet avis ;
- la délibération n°2020/S03/044 du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine définissant les modalités de la concertation publique préalable à la création de la ZAC ;
- le bilan de la concertation préalable ;
- la délibération n°2022/S02/016 du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 24 mars 2022 qui approuve le bilan de la concertation préalable.

Article 3 : Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

http://clichy-la-garenne.participationdupublic.net

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique mentionnée à l'article 1er.

Article 4 : Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public sur support papier, au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine situé au 1 bis rue de la Paix 92 230 Gennevilliers et à l'hôtel de Ville de la Ville de Clichy-la-Garenne situé au 80 boulevard Jean Jaurès, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de la participation du public.

Article 5 : Toute information relative à cette participation du public par voie électronique pourra être consultée sur les sites Internet de la commune (www.ville-clichy.fr) et de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (www.bouclenorddeseine.fr), ou être demandée au service urbanisme de Clichy-la-Garenne, à l'adresse suivante : clichy-la-garenne@participationdupublic.net

Article 6 : Au terme de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

Article 7 : Un premier avis au public reprenant les éléments du présent arrêté de participation du public par voie électronique portant sur le projet de création de la ZAC « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, en caractères apparents, dans deux journaux diffusés dans le Département.

Un second avis paraîtra dans les huit premiers jours de la participation du public par voie électronique dans les deux mêmes journaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera également affiché au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et dans les panneaux administratifs de la commune de Clichy-la-Garenne.

Article 8 : L'autorité compétente pour statuer sur le projet de dossier de création de la ZAC « Seine-Liberté » est le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20221010-AR-2022-141-AR
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Fait à Gennevilliers, le 10 octobre 2022

André MANTIPOZ

Président de Boucle Nord de Seine

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

- En complément de cet arrêté, des avis ont été affichés sur les panneaux administratifs de la Ville de Clichy la Garenne et de l'EPT Boucle Nord de Seine. Ces avis rappelaient l'ensemble des modalités et des moyens permettant au public de se renseigner et de s'exprimer sur le projet Seine-Liberté :

- Des annonces ont été publiées dans Le Parisien 92 et Les Echos 92.

publilégal®
AFFICHER.PUBLIER.COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

TERRITOIRE Boucle Nord de Seine
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

SUR LE PROJET DE DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) « SEINE – LIBERTE » A CLICHY-LAGARENNE

Du 2 novembre au 2 décembre 2022

Par arrêté n°2022/141 du 10 octobre 2022 Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ouvre une participation du public par voie électronique

La participation du public par voie électronique **du 2 novembre au 2 décembre 2022** a pour objet de présenter les pièces constitutives du projet de dossier de création de la ZAC « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne.

Le présent avis au public faisant connaitre l'ouverture de la participation du public par voie électronique sera publié quinze jours avant le début de la consultation du public dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, à la Mairie de Clichy-la-Garenne ainsi que sur leurs sites internet respectifs.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

http://clichy-la-garenne.participationdupublic.net

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier : au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine - 1bis rue de la paix 92 230 Gennevilliers et à la Mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès - aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le dossier peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne à l'adresse mail suivante :

clichy-la-garenne@participationdupublic.net

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

La personne responsable du projet est l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine-1 bis rue de la paix 92 230 Gennevilliers.

L'autorité compétente pour statuer sur la création de la ZAC « Seine-Liberté » est le Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

EP 22-471 / contact@publilegal.fr

➢ Des actualités ont été publiées sur les sites de la Ville : https://www.ville-clichy.fr/actualite/5722/17-projet-seine-liberte-donnez-votre-avis.htm

https://www.ville-clichy.fr/actualite/5722/17-projet-seine-liberte-donnez-votre-avis.htm

MENU CONTENU ACCUEIL RECHERCHE Ecouter

Ville de CLICHY VOTRE MAIRIE PRATIQUE VOTRE VILLE SORTIR À CL

Projet Seine Liberté : donnez votre avis !

URBANISME - *Publié le 17 octobre 2022*

La Ville, en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine, prévoit d'aménager un Écoquartier dans le secteur nord-est de la ville. Suite aux modifications réalisées à l'issue de la concertation publique préalable l'année dernière, une participation du public par voie électronique (PPVE) se déroulera du 2 novembre au 2 décembre 2022. Cette nouvelle concertation permettra de réaliser les derniers ajustements du projet avant sa création.

Le projet Seine Liberté avance

La Ville de Clichy, en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine, travaille depuis 2018 sur l'**aménagement du secteur nord-est de Clichy en Écoquartier**. Ce projet, inscrit dans une **démarche environnementale**, permettra d'**améliorer le cadre de vie** des Clichois.

Après la concertation préalable qui s'est déroulée de juillet 2020 à décembre 2021 et la réunion publique du 1er décembre 2021, les remarques et questionnements du public ont permis d'apporter des améliorations au projet.

Celui-ci prévoit à l'heure actuelle :

- Environ **1300 logements** (dont 150 sociaux) ;
- Un **groupe scolaire intercommunal** avec Saint-Ouen comportant 18 classes d'élémentaire et maternelle ;
- Un grand **espace vert de 18 000 m²** irriguant le quartier du nord au sud et le long des Berges ;
- Des **cœurs d'îlots ouverts** sur l'espace public ;
- **1500 m² de commerces** ;
- Un réseau de **pistes cyclables sécurisées** ;
- Un projet de **boulevard urbain** au sud du quartier (avenue de la Liberté), comportant un bus et une piste cyclable bidirectionnelle, développé par le Département qui sera livré en 2026.

Dernière étape du projet : la participation du public par voie électronique (PPVE)

Du mercredi 2 novembre au vendredi 2 décembre 2022, les Clichois seront à nouveau sollicités à l'occasion d'une **participation du public par voie électronique** (PPVE). Dernière étape avant la création effective du projet Seine Liberté, cette PPVE permettra au public de prendre connaissance de

- Le dossier était également accessible sur le site internet www.ville-clichy.fr et au lien suivant : https://clichy-la-garenne.participationdupublic.net pendant toute la durée de la concertation.

➢ <u>Le public avait la possibilité de participer en présentiel ou par voie dématérialisée</u> :

Un registre papier et une tablette électronique permettant le dépôt des observations et suggestions ont été mis à disposition du public, durant toute la durée de la concertation préalable, à l'Hôtel de ville de Clichy-la-Garenne, au 80 boulevard Jean Jaurès, 92110 CLICHY, du lundi au vendredi et le samedi, aux heures d'ouverture au public, ainsi qu'au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Un registre dématérialisé était disponible afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la concertation : https://clichy-la-garenne.participationdupublic.net

Il était également possible, pendant la durée de la concertation, d'adresser toute demande concernant le projet à l'adresse électronique suivante : clichy-la-garenne@participationdupublic.net.

3. Analyse des contributions

En totalité, **38** observations ont été comptabilisées.

37 ont été déposées sur le registre dématérialisé. Le registre papier placé dans le hall d'accueil de la mairie durant la période de l'exposition ne comptabilise qu'une remarque.

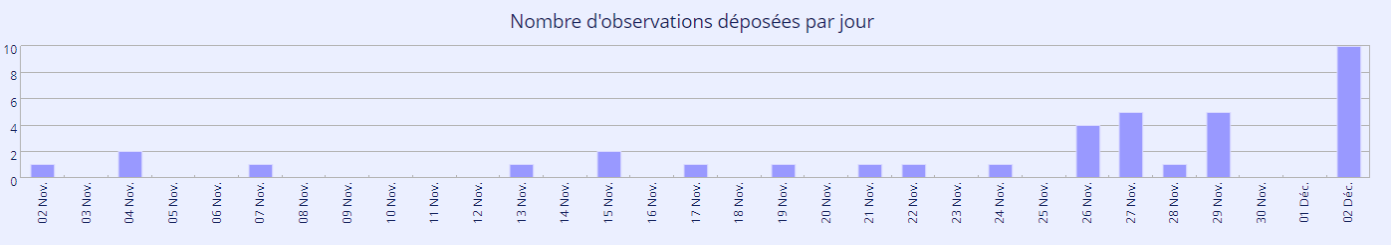

Les contributions ont été compilées dans un tableau figurant en annexe du présent bilan.

Conclusion

L'objectif de cette concertation était de permettre aux habitants de se mobiliser et d'apporter leurs remarques et leurs questions concernant la future opération d'aménagement. La Ville a respecté les modalités définies dans l'arrêté du 10 octobre 2023.

Les chiffres démontrent une mobilisation relativement faible comparée à la concertation préalable de 2021 : 38 contributions ont été inscrites sur les registres contre 63 lors de la concertation préalable.

Le présent bilan est une synthèse du déroulé de la procédure et de la participation du public pendant toute la période de la concertation. Cette participation a permis au maître d'ouvrage de prendre connaissance des réflexions en cours sur le projet d'aménagement de ce futur quartier.

Le présent bilan sera soumis au Conseil de territoire du 2 février 2023, et sera mis à disposition du public suite à son approbation en vue de la création de la Zone d'Aménagement Concerté.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20221010-AR-2022-141-AR
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

TERRITOIRE Boucle Nord de Seine
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

République Française

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

BOUCLE NORD DE SEINE

Arrêté n°2022/141

Objet : Modalités de la participation du public par voie électronique préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne

---

Le Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L103-2 et L311-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R-122-2, L123-2 et suivants, et L123-19 et suivants ;

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite MAPTAM ;

Vu le décret n°2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est Gennevilliers ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Clichy-la-Garenne approuvé le 19 octobre 2010 par délibération du conseil municipal, et modifié en dernier lieu le 23 septembre 2021 par délibération du conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ;

Vu la délibération n°2020/S03/044 du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 10 juillet 2020 qui définit les modalités de la concertation publique préalable à la création de la ZAC du « Pont de Gennevilliers », désormais appelée « Seine-Liberté »,

Vu la délibération n°2022/S02/016 du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 24 mars 2022 qui approuve le bilan de la concertation de la future ZAC « Seine-Liberté »,

Vu le bilan de la concertation,

Vu l'avis délibéré n°APJIF-2022-044 de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 29 juin 2022,

Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale,

Considérant l'ensemble des études préalables,

ARRETE :

Article 1er : Pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 2 novembre au vendredi 2 décembre 2022, il sera procédé à une participation du public par voie électronique préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20221010-AR-2022-141-AR
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

Article 2 : Le dossier soumis à cette procédure de participation du public par voie électronique comprend :

- l'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique ;
- le projet de dossier de création de la future ZAC « Seine-Liberté » :
  - plan de situation ;
  - périmètre de l'opération ;
  - rapport de présentation ;
  - l'étude d'impact et le résumé non technique ;
  - le régime au regard de la Taxe d'Aménagement ;
- l'avis de l'autorité environnementale en date du 29 juin 2022 ;
- le mémoire en réponse à cet avis ;
- la délibération n°2020/S03/044 du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine définissant les modalités de la concertation publique préalable à la création de la ZAC ;
- le bilan de la concertation préalable ;
- la délibération n°2022/S02/016 du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 24 mars 2022 qui approuve le bilan de la concertation préalable.

Article 3 : Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

http://clichy-la-garenne.participationdupublic.net

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique mentionnée à l'article 1er.

Article 4 : Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public sur support papier, au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine situé au 1 bis rue de la Paix 92 230 Gennevilliers et à l'hôtel de Ville de la Ville de Clichy-la-Garenne situé au 80 boulevard Jean Jaurès, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de la participation du public.

Article 5 : Toute information relative à cette participation du public par voie électronique pourra être consultée sur les sites Internet de la commune (www.ville-clichy.fr) et de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (www.bouclenorddeseine.fr), ou être demandée au service urbanisme de Clichy-la-Garenne, à l'adresse suivante : clichy-la-garenne@participationdupublic.net

Article 6 : Au terme de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

Article 7 : Un premier avis au public reprenant les éléments du présent arrêté de participation du public par voie électronique portant sur le projet de création de la ZAC « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, en caractères apparents, dans deux journaux diffusés dans le Département.

Un second avis paraîtra dans les huit premiers jours de la participation du public par voie électronique dans les deux mêmes journaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera également affiché au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et dans les panneaux administratifs de la commune de Clichy-la-Garenne.

Article 8 : L'autorité compétente pour statuer sur le projet de dossier de création de la ZAC « Seine-Liberté » est le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20221010-AR-2022-141-AR
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Fait à Gennevilliers, le 10 octobre 2022

André MANCIPOZ

Président de Boucle Nord de Seine

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE – PROJET DE LA ZAC SEINE-LIBERTE A CLICHY-LA-GARENNE – OBSERVATIONS ET REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE

Observation n°	Date	numéro remarque	Contenu	Réponse de la maîtrise d'ouvrage	Contact
OBS 1	02/11/2022	1	Le projet présenté correspond davantage aux attentes emises par les clichois: infrastructures scolaires agrandies, moins de bureau et plus d'espace vert. J'aimerai toutefois emmettre de très grosses réservés à propos : - du nombre de logement sociaux. Clichy presente un pourcentage beaucoup trop élevé, un offre en accession doit être prevu dans son intégralité, - la zone sud est exlclue du périmètre de la zac pour construire une zone d'accueil des gens du voyages. Est-ce une réelle nécessité? Pourquoi ne pas créer un espace vert ? Je suis absolument revulsé de la proposition donnée par la municipalité alors qu'elle se veut porteur d'un projet de requalification de grande ampleur. En esperant que la municipalité prenne compte de cette dernière remarque...	La Ville de Clichy doit répondre à des obligations règlementaires en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ces obligations sont définies par la loi du 5 juillet 2000, qui renforce les obligations d'élaboration et de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil départemental pour les gens du voyage. Ce schéma d'accueil départemental impose la création d'au moins une aire d'accueil sur Clichy en reconstitution de l'aire provisoire existante sur ce même quartier. L'aire d'accueil provisoire actuellement présente rue des Trois Pavillons se situe à l'emplacement du futur groupe scolaire intercommunal, c'est pour cette raison qu'elle est relocalisée au sud de l'opération. La collectivité se positionne pour faciliter le parcours résidentiel des clichois, dans un contexte de crise du logement, très présente en Ile-de-France. Les logements sociaux représentent 10 % de la programmation logement du projet, certains seront intermédiaires ce qui permet à des foyers aux revenus moyens d'accéder à terme à la propriété.	rijsel2345@yahoo.fr
OBS 2	04/11/2022	2	Bonjour, Le projet semble mieux équilibré mais voici quand même quelques remarques: - Le nord de Clichy n'a vraiment pas besoin de logement sociaux supplémentaires. Des logement sociaux oui, mais pas tout au même endroit, donc pas ici. - L'accès au Pont de Gennevilliers devrait être cyclable (ainsi que le Pont lui-même qui n'est malheureusement pas dans le projet) - La traversé (par exemple de la rue Debussy vers avenue de la Liberté) de la grande place en vélo risque d'être fastidieuse & dangereuse surtout avec encore tous ces camions qui débarquent de l'autoroute. Il faudrait prévoir un dispositif réservé aux vélos (peut-être des voies et des feux avec un passage exclusif aux vélos). - Les espaces verts au nord sont très bien mais encore trop séparés de la Seine par la RD qui devrait être pacifiée à cet endroit (surélevée avec larges passages piétons avec feux) afin d'éviter de faire comme le parc des Docks de Saint Ouen qui ne profite pas du tout de la Seine. Voir même agrandir l'espace promenade coté Seine de la RD qui serait déportée au sud. Il faut prévoir que les quais de Seine puissent être transformés en promenade tout du long. - pourquoi une zone d'accueil des gens du voyage? Sérieusement? Il y a déjà au nord de Clichy, à quelques centaines de mètres du projet, un centre affreusement laid d'accueil de réfugiés et/ou SDF (on ne sait pas bien ce que c'est d'ailleurs). Il faut bien sûr ce genre de structures sociales pour tous, MAIS PAS TOUT AU MEME ENDROIT... Merci de prendre en compte ces remarques dans la mesure du possible.	L'implantation de logements sociaux au nord de de Clichy s'explique par une plus grande quantité de terrains à bâtir dans ce secteur. Par ailleurs il convient de rappeler que les logements sociaux représentent 10 % de la programmation logement du projet et que certains seront intermédiaires destinés à accueillir des foyers aux revenus moyens. Le Pont de Gennevilliers est une propriété du Département des Hauts-de-Seine, la ville de Clichy n'a pas la compétence nécessaire pour prendre la décision d'interdire l'accès aux véhicules motorisés. Une étude de trafic a été réalisée par le Département en 2019, elle met en évidence qu'un accès restreint à ce pont faisant le lien entre la proche couronne parisienne et l'autoroute A15 engendrerait des reports de trafic sur Clichy ; les embouteillages seraient délocalisés ailleurs sur la ville et non supprimés. Le prévoit bien un cheminement de pistes cyclables. Le carrefour Roguet fera notamment l'objet d'un aménagement permettant de sécuriser davantage les circulations cyclistes et piétonnes. La RD1 relève du Département, la Ville de Clichy n'a pas la compétence pour l'aménager. Un projet d'aménagement de cet axe est en cours de réflexion. La Ville de Clichy doit répondre à des obligations règlementaires en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ces obligations sont définies par la loi du 5 juillet 2000, qui renforce les obligations d'élaboration et de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil départemental pour les gens du voyage. Ce schéma d'accueil départemental impose la création d'au moins une aire d'accueil sur Clichy en reconstitution de l'aire actuelle. L'aire d'accueil provisoire actuellement présente rue des Trois Pavillons se situe à l'emplacement du futur groupe scolaire intercommunal, c'est pour cette raison qu'elle est relocalisée au sud de l'opération. Le centre d'accueil de migrants situés sur l'ancien terrain INALCO au nord de Clichy est provisoire et a été mis en place à la demande de la Préfecture des Hauts-de-Seine. Celui-ci sera définitivement fermé à moyen terme pour accueillir un espace vert.	: scooby01@outlook.fr
OBS 3	04/11/2022	3	La proposition d'aménagement qui consiste à réhabiliter un quartier autrefois industriel en un quartier résidentiel avec logements sociaux et aire d'accueil des gens du voyages n'est autre qu'un contresens. Clichy est une ville globalement pauvre au regard des données INSEE. Il serait préférable que ce type d'aménagement soit déconcentré et relocalisé vers des espaces plus riches. C'est de cette manière que se conçoit la mixité sociale: regrouper les plus pauvres dans un même quartier ne crera à termes que des problèmes sociaux à venir, un peu comme à Clichy Sous Bois. La municipalité se veut être porteur de projet ambitieux et il décide d'intégrer une zone pour gens du voyage. Drôle d'ambition pour une mairie de droite..	cf réponse à l'avis 1	32 allée gambetta 92110 CLICHY regis.tufassier@gmail.com
OBS 4	07/11/2022	4	Commentaire global - Contexte général dans lequel le projet de Zac s'insère : Le dossier de présentation de la ZAC mentionne que « sur la commune de Clichy, l'objectif annuel de la loi Territorialisation des Objectifs Logements est de 450 logements par an. Or, Clichy se rapproche de ce chiffre, avec une production moyenne de 491 logements par an pour la période 2017-2021 ». Il conviendrait de remplacer « se rapproche de ce chiffre » par « dépasse déjà cet objectif » et de préciser que pour les années 2022, 2023 et 2024, pour lesquelles les programmes sont déjà actés, les livraisons de logements atteindront respectivement 589, 1734 et 1351 et se situeront donc très au-delà de l'objectif annuel fixé (Source des données : brochure municipale "Clichy change pour vous - Découvrez les projets d'aménagement architecturaux" - Oct. 2022 – Doc joint – Les chiffres correspondent aux totaux des livraisons annuelles de logements annoncées). Clichy se densifie énormément, bien au-delà de ce qui était prévu par le PLU établi en 2010 (qui en est à sa 8ème modification). Ce PLU ayant fait l'objet de multiples modifications mais pas d'une véritable révision, plus aucun document public ne présente un état des lieux clair et complet de l'urbanisme de la ville et de sa dotation en espaces verts et équipements publics (Quelle est la projection du nombre de résidents et de travailleurs et comment celle-ci se met-elle en regard de la capacité des infrastructures de transport, des installations sportives, des établissements scolaires, crèches, parcs publics, locaux associatifs culturels, … ?) L'impression largement partagée par les Clichois est que la capacité des équipements publics encore existants et en projet est loin de suivre celle de la démographie de la ville (en particulier en ce qui concerne les équipements scolaires, sportifs et les locaux associatifs). Je comprends du dossier que la ZAC Seine Liberté va faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique qui vaudra mise en conformité automatique du PLU. Il n'y aura donc pas d'étude territoriale complète du contexte de la ville permettant de s'assurer que la programmation de cette dernière zone d'ampleur encore mutable dans la ville (comme cela est souligné dans le dossier) accueillera les infrastructures dont la ville a besoin ? Que fera-t-on si on s'aperçoit ensuite que l'on a cruellement besoin d'un nouvel espace sportif de type stade ? Ou d'un collège ? Ou de 20 classes de primaires uniquement pour Clichy ? (Le projet ne prévoit plus que 7 classes pour Clichy dans l'école intercommunale de la ZAC, qui est pourtant a priori la seule nouvelle école annoncée sur la commune alors que la population de la ville devrait croitre de plus de 10 000 habitants entre l'ouverture du précédent établissement scolaire - privé qui plus est - et celle de l'école Seine-Liberté.) Compte-tenu de la mutation / densification accélérée de la ville et des nombreuses modifications successives du PLU, il ne parait pas raisonnable de ne pas effectuer une analyse territoriale complète à l'échelle de la ville et pas seulement du quartier Seine-Liberté. Trop de logements ont déjà été construits autours sans réflexion d'urbanisme globale. En figeant la destination des derniers terrains « mutables » de la commune, la ZAC risque d'enlever à Clichy la possibilité de corriger des déséquilibres d'équipements que l'on constatera trop tard. Un diagnostic complet de l'urbanisme à l'échelle de la ville me parait donc nécessaire avant de figer la programmation de la ZAC. Par ailleurs, ce diagnostic devra intégrer le développement du quartier voisin de Saint-Ouen, dont les habitants se sentiront territorialement plus Clichois qu'Audoniens du fait de la coupure urbaine entre ce nouveau quartier de Saint-Ouen et le reste de la ville.	La ville de Clichy prévoit la création de nombreux équipements pour les prochaines années afin d'accompagner la croissance démographique induite par les nouvelles constructions de logement : une médiathèque-cinéma, un nouveau centre aquatique, un palais omnisport, un équipement culturel, des parcs sur le site de l'INALCO et au niveau de la future ZAC Seine-Liberté, un groupe scolaire intercommunal. Une étude de prospective scolaire a été réalisée pour évaluer les besoins de la Ville en termes de scolarisation. Cette étude s'est basée sur les projections d'habitants à l'horizon 2030 et prend en considération l'ensemble des projets immobilier en cours et à venir. Les résultats de l'étude estiment le besoin à 7 classes pour le secteur nord-est de la Ville. En outre, cette étuyde de prospective scolaire a démontré qu'il n'y a pas de phénomène de surcharge de classes à Clichy. La Ville/ l'EPT Boucle Nord de Seine ont lancé un appel d'offre pour désigner un architecte-urbaniste chargé de réfléchir à un aménagement à l'échelle de la Ville et de recouper l'ensemble des projets, cet architecte urbaniste sera désigné mi- 2023. Ce groupement sera chargé de réaliser un diagnostic de la Ville et aura une mission de conseil pour orienter au mieux les projets d'aménagement et répondre aux besoins en matière environnementale, d'attractivité commerciale etc. Les maires des deux communes de Clichy et Saint-Ouen ont entrepris une démarche intercommunale pour leurs projets sur le secteur Seine Liberté et la ZAC des Docks. Un travail est mené entre les services de la Ville et l'EPT Boucle Nord de Seine, et ceux de Saint Ouen et Plaine Commune afin d'étudier à l'échelle des 2 quartiers les possibilités en terme de mutualisation d'équipements publics et de répartition des commerces.	Hélène BRU bru_helene@yahoo.fr

		4	Commentaires au projet de ZAC : • Le premier commentaire est celui exprimé plus haut : il est essentiel de ne pas figer la programmation de la ZAC avant d'avoir effectué un diagnostic territorial complet de la ville et de ses besoins en équipements et espaces verts compte-tenu de l'augmentation de population très significative déjà observée et prévue d'ici 2025. • Il est très positif de voir que le projet a évolué depuis la concertation préalable et que, en ligne avec les véritables besoins, les surfaces de bureaux ont été supprimées. Quelle que soit l'évolution du projet après cette enquête publique, il est important de ne pas réduire les espaces verts prévus et de ne pas augmenter l'emprise au sol des bâtiments. • Comme évoqué ci-dessus, Clichy se densifie déjà énormément. A l'échelle de la commune, la densité de population devrait atteindre 27 000 habitants/km2 après la livraison de la ZAC. Par ailleurs, Clichy développe également un large parc de bureaux. La ville pourrait devenir la 2ème plus dense de France en habitants et la plus dense en termes de surface de plancher par km2. Dans ce contexte, il est raisonnable d'accepter de réduire le nombre de logements projetés en limitant les constructions au R+6 sans densification de l'occupation des sols. Outre une réduction de la densité urbaine, ceci permettra d'éviter que la promenade plantée n'ait l'air enclavée entre des immeubles hauts. • La ZAC est présentée comme un écoquartier. Ce qualificatif devrait se traduire par des exigences spécifiques relatives à la conception des bâtiments (ambitions allant au-delà de la RE2020 en matière de bilan carbone et de consommation d'énergie, obligation de valoriser les toitures en végétalisation forte et/ou en production d'ENR, …etc…). • Le quartier se trouvera à 15mn des stations de métros, ce qui est relativement important. Comme le souligne la MRAe, il est très important de faire en sorte de limiter le recours à la voiture parmi les solutions de mobilité. Il est primordial de soigner les aménagements incitant aux modes de déplacement alternatifs (locaux vélos suffisants et bien situés dans les immeubles, pistes cyclables continues et non bloquées par les livraisons, larges trottoirs non encombrés, passage sécurisé des carrefours…). Dans cette même idée, il parait important de s'assurer que St-Ouen n'affectera à l'école intercommunale que des enfants résidant à l'ouest de la voie ferrée (la coupure urbaine due à celle-ci amènerait les autres à être déposés à l'école en voiture). • Un gymnase est mentionné dans certaines parties du dossier, oublié dans d'autres. Est-il toujours prévu dans la version 2022 du projet ? Par ailleurs, sera-t-il dédié au groupe scolaire ou fera-t-il partie des infrastructures utilisables par les associations sportives clichoises ? Il est très important que des espaces sportifs ouverts aux associations soient intégrés au projet de ZAC. Aucun autre nouveau gymnase n'est annoncé ailleurs dans Clichy pour accompagner la croissance de la population (pour rappel : 10 000 habitants supplémentaires ou plus) et il vient même d'être annoncé que le gymnase Barbusse allait être fermé… • Coordination avec Saint-Ouen : la partie ouest de St-Ouen, qui jouxte la ZAC, est coupée du reste de la commune par les emprises SNCF et le parc d'activité. Pour ce qui concerne l'usage des espaces publics, installations sportives et associatives, les Audonniens de ce quartier vont naturellement se tourner vers Clichy avec laquelle ils sont mieux reliés. La programmation de la ZAC doit anticiper cela et être réalisée conjointement avec celle du quartier de St-Ouen qui la jouxtera. Il est surprenant de ne trouver aucune information sur ce quartier dans le dossier de présentation de la ZAC. • Le groupe scolaire sera construit le long de rues très circulantes. La conception du groupe et celle des circulations alentours devra tenir compte du pic de trafic pétons / vélos / voitures aux horaires d'accueil scolaire. Il faudra notamment veiller à l'espace qui sera laissé devant l'école pour amener et attendre les enfants en sécurité, ne manière à ne pas perturber les circulations piétonnes et cyclistes.	Le respect des superficies indiquées dans le projet de dossier de création constituent un critère de sélection du futur aménageur dans le cadre de la consultation pour désigner l'aménagement de la future ZAC (procédure lancée le 6 octobre 2022). Le projet proposé par l'aménageur devra respecter au mieux le programme envisagé par la collectivité. Le cahier des charges de la consultation aménageur intègre de fortes exigences en matière environnementale. Il est demandé à l'aménageur de proposer un projet qualitatif incluant un bilan carbone, l'utilisation de matériaux biosourcés, la mise en place de métabolisme urbain, l'obligation de végétalisation et la mise en place d'un coefficient biotope, etc. Le projet prévoit la création d'un gymnase pour répondre aux besoins du futr groupe scolaire intrcommunal. Il est également prévu de réhabiliter un équipement sportif voisin de l'opération, le gymnase Léo Lagrange, qui sera utilisé pour partie par les futurs habitants de la ZAC, considérant sa proximité à le périmètre de l'opération.	
OBS 5	13/11/2022	5	Ce projet continue malheureusement à rimer avec densité plus qu'avec écoquartier. L'ensemble immobilier disproportionné en construction sur l'ancienne emprise L'Oréal à côté du cimetière, en limite de ZAC, en était l'élément annonciateur. Si le projet "Seine - Liberté" a connu, et c'est tant mieux, quelques verdissements dans sa nouvelle version qui nous est présentée, il ne peut pas rester déconnecté des question de densification à la fois de la ville et de ce nouvel ensemble Clichy-Saint Ouen, et des attentes très fortes de la population clichoise sous pression urbaine en termes de qualité de vie (besoin d'espaces verts, d'un véritable aménagement des quais de Seine pour tous, de la limitation du trafic routier et de la pollution, de solutions de transports collectifs non saturés et de mobilités douces, d'équipements municipaux complémentaires) et de mixité sociale. L'ajout d'une zone d'accueil des gens du voyage répondrait à un déficit au niveau départemental, mais continuer à mobiliser Clichy (après le centre pour réfugiés sur les bords de Seine intégré aux quartiers Nord) plutôt que Levallois, Neuilly, etc., si l'on veut raisonner département ou territoire, aurait quelque chose à la fois d'injuste et d'incohérent. En vous remerciant pour la prise en compte de ces observations.	Le projet Prysm situé sur l'ancienne emprise Loréal est un projet marqueur d'entrée de ville, qui s'inscrit dans un contexte différent de celui du projet d'éco quartier. Il n'est pas question de reproduire les mêmes hauteurs sur la future ZAC Seine-Liberté.	
OBS 6	15/11/2022	6	Bonjour, Je découvre la présence d'une aire d'accueil des gens du voyage d'une longueur apparente d'environ 250 metres. Comment peut on avoir le debut de l'idée de mettre en place une telle zone à 100m du siege de l'Oreal et au milieu d'un quartier residentiel en devenir ? Bien entendu il y a des obligations légales, mais quand on connait les nuisances (par ex à Douarnenez : effractions, dégradations, destructions des équipements, dettes pour l'occupation, utilisation d'armes à feux (fusils), intimidations, insultes, violences et menaces de mort réitérées qui ont fait l'objet de 4 plaintes en 2021), quelle peut être la justification de cette localisation ? D'autant qu'un foyer de migrants est mitoyen, sur la commune de saint ouen. Veut on être certains que ce quartier sera invivable ? https://www.douarnenez-communaute.fr/aire-gens-voyage-actu/	La Ville de Clichy doit répondre à des obligations règlementaires en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ces obligations sont définies par la loi du 5 juillet 2000, qui renforce les obligations d'élaboration et de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil départemental pour les gens du voyage. Ce schéma d'accueil départemental impose la création d'au moins une aire d'accueil sur Clichy. L'aire d'accueil provisoire actuellement présente rue des Trois Pavillons se situe à l'emplacement du futur groupe scolaire intercommunal, c'est pour cette raison qu'elle est relocalisée au sud de l'opération. Par ailleurs, il s'agit d'une relocalisation, cela signfie que les mêmes occupants seront relogés sur cette nouvelle aire. ces occupants occupent un terrain à Clichy depuis une vingtaine d'années. Aucun problème n'a été signalé depuis qu'ils occupent ce terrain.	
OBS 7	16/11/2022	7	Ce quartier vient, difficilement, d'être débarassé d'un camp de gens du voyage, qui l'ont sali, pollué, dégradé durant de nombreuses années et le projet d'éco quartier comprend une aire d'accueil de gens du voyage au même emplacement ! Meme Paris a positionné ses 2 aires hors ville, dans les bois de Boulogne et Vincenne. Soyons sérieux, cet emplacement est tout simplement inenvisageable si ce n'est pour faire plaisir aux copains du conseil général 92. Il faut reprendre ses esprits et implanter un parc ou un équipement public puisque le quartier en manque cruellement. Que veut on ? Revoir des carcasses de voitures et une invasion du quartier de bureaux Mozart le soir et le week end ?	Le camp évoqué n'était pas occupé par la communauté des gens du voyage. Les gens du voyage occupent une aire d'accueil autorisée une partie de l'année et partent plusieurs mois sur une autre aire autorisée dans une autre ville. Par ailleurs, une grande partie des terrains du secteur nord est occupée par des fourrières, cela explique le stockage conséquent de voitures. Il est prévu de créer des équipements publics sur le secteur afin d'accompagner le développement du quartier ; un groupe scolaire, un gymnase, un centre de loisirs, des espaces verts et la réhabilitation d'un gymnase jouxtant l'opération.	
OBS 8	17/11/2022	8	C'est avec stupéfaction que j'apprends, en lisant le dossier de presentation du projet, qu'un camp pour gens du voyage est prevu. Ce camp est par ailleurs mitoyen à un centre pour migrants, côté saint Ouen. Je ne peux qu'être défavorable à cet ébauche bien que le nouveau projet de ZAC me semble mieux équilibré par rapport aux versions antérieures. Soyez realistes, comment cette zone sera vivable dans le futur en regroupant des gens du voyage et des migrants sur un même secteur ? J'habite la rue Simone Bigot et je ne peux que m'inquiéter de la montée insecuritaire du quartier dans les prochaines années... J'ai voté pour l'equipe oxygène car je croyais sincèrement au projet de renouvellement de clichy : même Catoire l'aurait pas fait. En esperant que cette remarque puisse être entendue.. !	L'emplacement de l'aire d'accueil qui figure dans les plans actuels a été présenté au public au cours de la concertation et en réunion publique en 2021. Le camp illégal de migrants évoqué qui se situait rue Pierre côté Saint-Ouen a été évacué, les terrains sont aujourd'hui en construction.	DUPOND FERRAND Adresse : Villa Simone Bigot CLICHY jeremy.dupond-ferrand@gmail.com
OBS 9	19/11/2022	9	Bonjour, Enfin un projet qui évolue dans le bon sens (moins de densification, des constructions moins hautes (RdC+8 au lieu de RdC+10) contrairement a la derniere modification de PLU (n°8) qui autorisait de passer de RdC+6 à RdC+10. Les espaces verts le long de la Seine seront-il aménagés, est-ce une pelouse ? ou un parc paysagé ? Est-ce que les riverains auront accès au bord de l'eau (type ponton flottant)? Aucune information sur l'amenagement cyclable le long du RD1 qui fait parti du tracé du RER V GC (prévu pour 2025), pourquoi ? Une déception, la suppression d'un acces à la ZAC par le sud ouest, il etait prévue dans les 1eres versions un acces à l'allée donnant dans le cimetière pour rejoindre le quartier Mozart (il aurait pu avoir un trame verte du parc Mozart a la Seine) => A réétudier d'urgence pour un accès en journée Cordialement	L'espace le long de la Seine sera en effet aménagé en espace de promenade. Cet espace sera arboré et constitué principalement de pleine terre. L'accès aux berges se fera dans un premier temps via la traversée de la RD1 qui sera apaisée (passage à 2x1 voie). La RD1 est sous maîtrise d'ouvrage du Département des Hauts-de-Seine et non sous maîtrise d'ouvrage Ville / EPT. Une étude sera lancée prochainement pour l'aménagement de la RD1 afin de trouver des solutions pour apaiser cet axe et ainsi réduire les nuisances et sécuriser les mobilités douces (piétons et cyclistes). La coulée verte qui descendait jusqu'au parc Mozart dans les premières esquisses du projet a dû être abandonnée en raison de l'absence de maîtrise foncière pour les terrains qui se situaient au sud du projet ; en raison des duretés foncières identifiées il a été décidé de rétrécir le périmètre de l'opération en supprimant ces terrains.	DUPOND FERRAND Adresse : Villa Simone Bigot CLICHY jeremy.dupond-ferrand@gmail.com
OBS 10	21/11/2022	10	Bien que l'avenue de la liberté soit un projet distinct du quartier seine liberté. Elle le traverse et en est l'artère structurante. Comme mentionné sur de nombreuses participants à la première concertation seine liberté, cette avenue ne peut s'envisager qu'en zone 30 avec de nombreux dos d'ânes. C'est d'ailleurs comme cela qu'elle se poursuit côté saint Ouen sous la forme de la rue Emmy noether. Comment envisager des enfants longer et traverser une autoroute urbaine ? Le dossier présenté indique qu'il "sera nécessaire de réaliser un écran acoustique entre l'avenue de la Liberté et l'aire d'accueil des gens du voyage et l'implantation des stationnements dans l'aire d'accueil devra être réfléchie au regard des nuisances acoustiques". C'est dire a quel point il peut être anticipé que cette avenue sera bruyante mais les autres riverains présents et futurs doivent aussi être préservés ! Cela passe par une zone 30 et il est nécessaire que les 2 projets communiquent pour y aboutir	Il est envisagé d'imposer une limitation à 30 km/h sur l'ensemble du projet toutefois la décision sera prise en accord avec le Département des Hauts-de-Seine et conformément aux projections des études de trafic réalisées courant 2022.	dbukowiecki@yahoo.fr

OBS 11	22/11/2022	11	Tout d'abord, je tiens à saluer l'effort de prise en compte de la concertation de 2021 dans l'actualisation du projet : - la suppression des bureaux, - la baisse de densité de logements, - l'augmentation des surfaces dédiées aux espaces verts. Cela est très satisfaisant. En revanche, il faut attendre la page 55 du projet pour découvrir l'aire dédiée aux gens du voyage. Cela n'a jamais été mis en valeur dans le projet de 2021 et encore moins matérialisé dans les brochures communiquées. J'entends la nécessité d'en disposer sur le département mais à Clichy, ville relativement pauvre à l'échelle du territoire départemental ? Il est mentionné dans le document que le taux de chômage de la commune en 2018 était de 13% alors que la moyenne départementale était de 10,7% et régionale 12,2%. Cela paraît totalement inapproprié avec l'objectif de réhabilitation globale de la ville. De plus, cet emplacement est également inadéquat avec l'emplacement du groupe scolaire à proximité (insécurité, etc.). En outre, les risques d'incivilité sur la coulée verte sont également très forts. Si c'est pour que la coulée verte devienne une poubelle annexe à l'aire, cela est fortement décevant. En complément, l'objectif de 20% de logements sociaux est toujours trop élevé. Comme il a déjà été dit plusieurs fois, l'offre sociale à Clichy est pléthorique et largement supérieure à la moyenne départementale. Même quand on supprime du logement social, on en recrée par dessus (ex : immeuble Sellier qui sera détruit et sur le terrain duquel 30% de logements sociaux seront à nouveau introduits alors qu'il y en a déjà à tous les coins de rue du quartier Sanzillon-Mozart). Enfin, je partage également la remarque sur la coulée verte qui descendait dans le projet 2021 jusqu'au parc Mozart et qui a disparu dans sa dernière révision. Cela rejoint de manière générale le fait de décloisonner le cimetière et permettre sa traversée de part en part.	L'emplacement de l'aire d'accueil qui figure dans les plans actuels a été présenté au public au cours de la concertation et en réunion publique en 2021, La collectivité se positionne pour faciliter le parcours résidentiel des clichois, dans un contexte de crise du logement, très présente en Ile-de-France. Les logements sociaux représentent 10 % de la programmation logement du projet, certains seront intermédiaires destinés à des foyers aux revenus moyens. La coulée verte qui descendait jusqu'au parc Mozart dans les premières esquisses du projet a dû être abandonnée en raison de l'absence de maîtrise foncière pour les terrains qui se situaient au sud du projet ; en raison des duretés foncières identifiées il a été décidé de rétrécir le périmètre de l'opération en supprimant ces terrains.	LACOURTY Adresse : 8 rue Georges Boisseau CLICHY marionlacourty@hotmail.fr 0621871956
OBS 12	24/11/2022	12	Je lis avec surprise lImplantation dUn camp pour gens du voyage et jàvoue ne pas comprendre pourquoi lInstaller au niveau de Clichy et proche de saint Ouen, deux villes avec un fort taux de chômage et une forte densité. Je pense que les acquéreurs des futurs logements actuellement en construction nbnt pas été prévenus de cela, dàutant que les prix au m2 de ces constructions sont plutôt élevés. Je pense que lInstallation dUn camp de gens du voyage va plutôt faire fuir les gens qui désireraient sImplanter à Clichy et dégrader lImage de ce nouveau quartier.	L'emplacement de l'aire d'accueil qui figure dans les plans actuels a été présenté au public au cours de la concertation et en réunion publique en 2021.	roland.sophie@yahoo.fr
OBS 13	26/11/2022	13	Bonjour Je ne suis d'accord avec l'installation d'une zone pour les gens de voyages si proche de nos habitations. Merci, David	cf réponse à l'avis 1	dav.catarino@gmail.com
OBS 14	26/11/2022	14	Bonjour, Comment est-il possible d'envisager sérieusement d'améliorer un quartier et dans le même temps d'y installer en plein milieu une zone d'accueil de gens du voyages? J'ai cru qu'il s'agissait d'une blague... A aucun moment lorsque nous avons acheté dans le quartier la zone d'accueil de gens du voyage n'était prévue. Il s'agit clairement d'un abus de confiance de la part des autorités publiques. La mairie et les pouvoirs publics auront à assumer toutes les conséquences de ce choix si ce projet est mené à son terme.	L'emplacement de l'aire d'accueil qui figure dans les plans actuels a été présenté au public au cours de la concertation et en réunion publique en 2021.	bastien.deville@gmail.com
OBS 15	26/11/2022	15	Bonjour, Je trouve que c'est une mauvaise idée d'envisager une aire d'accueil des gens du voyage. Ce quartier doit continuer d'être résidentiel et continuer sa transformation en cours. Il faudrait avancer pour terminer les aménagements et le rendre agréable sans faire un grand parking à caravanes au millieu. C'est mieux de faire des habitations, bureaux, logements pour étudiants, personnes âgés ect et des commerces pour des habitants à l'année pour faire que ce quartier soit agréable à vivre. Merci d'avance pour la prise en compte	Le projet de Zac prévoit la création d'un Ecoquartier résidentiel ; il y aura donc principalement des habitations et des espaces verts.	ramageolivier@gmail.com
OBS 16	26/11/2022	16	Un camps pour gens du voyage au milieu de résidences, dans un nouveau projet qui a été vendu pour être aménager d'espaces verts, avec une ambiance familiale, très rédidenciel aux portes de Paris me parait être une très mauvaise idée. Nous avons acheté un appartement avec un prix au mètre carré très élevé, proche de Paris, dans un nouveau quartier pensé pour être sure et bien aménagé. Pas pour être collé à une aire de gens du voyage avec tout ce que cela entraine. Vous pouvez la mettre dans une zone plus adaptée. Merci.	cf réponse à l'avis 1. Le projet de Zac prévoit la création d'un Ecoquartier résidentiel ; il y aura donc principalement des habitations et des espaces verts.	
OBS 17	27/11/2022	17	Bonjour, Comment pouvez-vous sérieusement prévoir de mettre un en place une zone zone pour les gens de voyages dans un quartier dont le but qu'il soit aussi attractif que possible ? C'est inadmissible ! Il y a des endroits plus appropriés pour cela. Ne rajoutez pas de l'insécurité à celle déjà présente..	cf réponse à l'avis 1	maximusscott75@gmail.com
OBS 18	27/11/2022	18	Bonjour, Nous sommes tout à fait opposés à cette implantation dUne zone dàccueil de gens du voyage, pour plusieurs raisons. La ZAC des Docks ainsi que les zones adjacentes, grâce à leur développement, ont enclenché une dynamique positive de mixité sociale. Ceci a attiré de nouveaux habitants, grâce à la promesse dInfrastructures, de commerces, et dèspaces verts. Cèst pourquoi nous avons choisi et acheté dans ce quartier, annoncé comme calme et résidentiel. Il est tout à fait clair que cette zone dàccueil va à lèncontre de cette évolution, et aggrave potentiellement les nuisances que la Ville de Saint-Ouen, et nous imaginons de Clichy, essayent déjà de corriger. On peut ainsi se demander si la localisation dUne telle aire dàccueil, avec son lot dàllées et venues, est bien justifiée, juste en face d'un groupe scolaire. Par ailleurs, tout ce qui peut être fait pour contrecarrer les effets du réchauffement climatique, en particulier en ville, devrait être réalisé. LàrtificialisaTion des sols est un facteur important des températures records enregistrées lété en ville. En ce qui concerne la zone Ouest des Docks, ainsi que la zone adjacente de Clichy, il est facile de voir sur une vue aérienne que le couvert végétal est très faible. Non seulement il est faible, mais, même si une amélioration significative est apportée grâce à des arbres plantés le long des voiries (par exemple rue Dora Maar), mais les parcs et jardins sont de taille très réduite. Du coup, une contre-proposition pour la zone « délaissée » mentionnée serait d'en faire une zone de verdure, contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique, et offrant une zone de fraicheur lors des canicules. Une telle opportunité permettrait également dinstaller des espaces de convivialité, pratiquement inexistant dans le quartier : jeux dènfants, petit parcours sportifs, bancs. Nouvel habitant du quartier donc, jètais avec notre petite fille pour trouver des jeux dènfants à proximité, ce qui nous a amené à rejoindre le bout de la partie Est de la ZAC, et finalement trouver une minuscule aire de jeux. Il est évident que làmélioration continue de notre cadre de vie devrait être une priorité. Avec le Parc Lacour, la rue Dora Maar, et cet espace « fraicheur et convivialité », ainsi que la continuation jusquàux quais de Seine, les villes de Clichy et de Saint-Ouen mettraient en place une sorte de coulée verte, bien évidemment pas à lèchelle de la coulée verte de Paris.	Un espace vert de 18 000 m² est prévu dans le projet d'aménagement. Celui-ci sera constitué principalement de pleine terre et sera arboré, afin de lutter contre les îlots de chaleur, Il sera également aménagé en promenade et comportera des jeux pour enfants permettant d'en faire un espace de convivialité.	cgdb2019@gmail.com
OBS 19	27/11/2022	19	Après relecture du dossier, je constate qull y a actuellement à Clichy une aire dàccueil pour les gens du voyage. Je ne sais pas où elle se trouve actuellement mais elle doit donc être déplacée pour la construction du futur groupe scolaire. Par contre quand je regarde les plans, je vois mal où à Clichy, mis à part à côté de làncien terrain de lINALCO, un espace pourrait accueillir une telle aire dàccueil.	l'actuelle aire d'accueil est située dans le périmètre de la future ZAC Seine Liberté. Il est prposé de la maintenir dans le périmètre de la ZAD, mais de la déplacer afin de permettre la construction du groupe scoliare.	roland.sophie@yahoo.fr
OBS 20	27/11/2022	20	Le Maire est tenu responsable des nuisances créées par les aires d'accueil des gens du voyage (Cour administrative dàppel de Bordeaux, 5 novembre 2013, N° 13BX01069). Possibles nuisances : - dépôt de véhicules hors dUsage, de pièces détachées entassées, de nombreux matériels, dont des appareils électroménagers ; - pratique de feux, notamment de matériaux dont la combustion provoque une nuisance olfactive pour le voisinage, ainsi quUne pollution atmosphérique ; - atteintes à lènvironnement par de nombreux détritus et déjections affectant la salubrité des lieux ; - blessures par arme à feu causées aux animaux domestiques. C'est pour ces raisons que la plupart des aires d'accueil sont construites loin des habitations. Comme à Paris, mairie PS comme la vôtre, où elles sont au milieu des bois de Vincennes et Boulogne. Si vous voulez vous mettre vos administrés à dos, continuez comme ça.	La Ville de Clichy doit répondre à des obligations rèlementaires en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ces obligations sont définies par la loi du 5 juillet 2000, qui renforce les obligations d'élaboration et de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil départemental pour les gens du voyage. Ce schéma d'accueil départemental impose la création d'au moins une aire d'accueil sur Clichy. L'aire d'accueil provisoire actuellement présente rue des Trois Pavillons se situe à l'emplacement du futur groupe scolaire intercommunal, c'est pour cette raison qu'elle est relocalisée au sud de l'opération. L'aire d'accueil provisoire actuellement présente rue des Trois Pavillons se situe à l'emplacement du futur groupe scolaire intercommunal, c'est pour cette raison qu'elle est relocalisée au sud de l'opération.	

OBS 21	27/11/2022	21	Bonjour je ne comprends pas le besoin de créer une air de stationnement des gens du voyage sur la commune de Clichy, en face dun groupe scolaire et à côté dImmeubles dhabitation.	La Ville de Clichy doit répondre à des obligations rèlementaires en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ces obligations sont définies par la loi du 5 juillet 2000, qui renforce les obligations d'élaboration et de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil départemental pour les gens du voyage. Ce schéma d'accueil départemental impose la création d'au moins une aire d'accueil sur Clichy. L'aire d'accueil provisoire actuellement présente rue des Trois Pavillons se situe à l'emplacement du futur groupe scolaire intercommunal, c'est pour cette raison qu'elle est relocalisée au sud de l'opération. L'aire d'accueil provisoire actuellement présente rue des Trois Pavillons se situe à l'emplacement du futur groupe scolaire intercommunal, c'est pour cette raison qu'elle est relocalisée au sud de l'opération.	mister_mig@ymail.com
OBS 22	28/11/2022	22	Après relecture du dossier, je constate qull y a actuellement à Clichy une aire daccueil pour les gens du voyage. Je ne sais pas où elle se trouve actuellement mais elle doit donc être déplacée pour la construction du futur groupe scolaire. Par contre quand je regarde les plans, je vois mal où à Clichy, mis à part à côté de lancien terrain de lINALCO, un espace pourrait accueillir une telle aire daccueil.	cf réponses précédentes	roland.sophie@yahoo.fr
OBS 23	29/11/2022	23	Bonjour, Toujours très enthousiaste à l'idée de cet écoquartier, je vous réitère mon souci sur deux points majeurs et essentiels à mon avis à la qualité de vie que chacun(e) recherche : - Beaucoup trop de nouveaux logements: créer 1300 logements en plus du projet Pitch juste à côté avec sa tour de 18 étages, et du nouveau ilot Boisseau (près de 500 logements), c'est rajouter une densité de population énorme dans une ville déjà ultra dense... - Pas assez d'espaces verts : par pitié, mettez nous un vrai parc arboré, des espaces de ressourcement dans la nature. Et pas une promenade plantée certes jolie, mais ne crée pas de lieu de vie à part entière. A ce sujet je ne comprends pas le dessin qui figure dans le bilan de la concertation sous la légende "projet actuel 2022" car il est quasi identique au projet présenté en 2021. J'avais vu sur le site de la mairie un autre "projet actuel 2022" (cf.pj) qui laissait voir quelques premières belles améliorations... Je comprends tout à fait certains objectifs économiques mais ne faites pas de ce nouveau quartier un espace dortoir surpeuplé et sans vie ... Enfin et pour finir, je trouve que le lieu prévu pour les gens du voyage est particulièrement peu adapté... Je vous remercie pour votre attention. Bien cordialement.	il est proposé d'élaborer sur ce secteur un éco-quartier. La densité de logements proposée répond aux besoins en logements repéré à l'échelle de la petite couronne parisienne. Le traitement des espaces libres sera travailler fortement afin de garantir une densité végétale. Le volume d'espaces verts a été augmenté suite à la concertation et le projet sera audité à chaque phase de son élaboration et de sa mise en leuvre afin de garantir le maintien des objectifs environnementaux. Plusieurs mesures visent l'amélioration de l'environnement au sein du secteur : -Label Ecoquartier : L'EPT a entrepris la labellisation de la future ZAC « Seine-Liberté » en Ecoquartier en 2018, afin d'inscrire le projet dans une démarche de développement durable. L'opération sera développée dans le respect de la charte Eco Quartier. -Création d'espaces verts : il est prévu de créer environ 18 000 m² d'espaces verts publics constitués principalement en plein terre dans le secteur. Chaque îlot comportera des espaces verts dont 30 % de pleine terre. L'objectif est d'introduire de la biodiversité dans un secteur qui en est aujourd'hui dépourvu et ainsi améliorer la qualité de l'air et des sols et de réduire les îlots de chaleur. - La gestion des eaux pluviales se fera principalement par l'aménagement de la promenade plantée qui traversera le quartier du nord au sud et le long des quais. Cet espace, aménagé comme une darse, permettra l'absorption des eaux pluviales et des eaux des crues grâce à son sol perméable. -Réalisation d'un bilan carbone : il est prévu d'évaluer l'impact de l'opération et d'assurer un suivi tout au long de l'opération. -Le raccordement au réseau de chaleur existant (IDEX) sera obligatoire pour l'ensemble des constructions. -Métabolisme urbain : il est prévu de favoriser systématiquement le réemploi, la réutilisation ou le recyclage des matériaux aux différents stades des travaux (de la démolition à l'aménagement des espaces publics). -Matériaux biosourcés : Le concessionnaire et l'architecte en chef de la ZAC devront encourager et favoriser l'usage de matériaux biosourcés auprès des porteurs de projets.	SANDRINE POPOVITCH 3 villa Simone Bigot Clichy Cedex : 92110 sa.popovitch@gmail.com 06.08.73.66.10
OBS 24	29/11/2022	24	Bonjour, Après lecture du dossier et des observations émises, on peut se demander quel sera l'avenir de cette ZAC. Elle disposera des mêmes inconvénients que la ZAC du bac d'Asnières, c'est à dire, distance depuis le centre ville, manque de commerces, de services publics, de TC, traversée d'un no man's land pour rejoindre ce qui fait Clichy. De plus, il faudra traverser un axe structurant (CD17) qui ne peut être évité et cela sur un aménagement "fumeux": qu'est ce que cette place rectangulaire de grande surface remplaçant le giratoire actuel qu'il est ,déjà, difficile de traverser étant piéton. Aujourd'hui, cela ne pose problème vu le très faible nombre de piétons, mais après, 1350 appartements, cela fait 4000 personnes au minimum que l'on ne veut pas voir utiliser leur VP. Elles seront donc à pied ou en vélo , accompagnées ou pas de poussettes. Le trafic sur l'axe rejoignant le pont n'évoluera en moins que si d'ici 2026, le carburant est à 3?Où, également y installer une piste cyclable, si ce n'est en y supprimant les arbres?Pourquoi, également, déplacer la branche de Roguet menant au CD1, ce qui se traduira par des coupes d'arbres cinquantenaires, si ce n'est que le carrefour prévu sera saturé? Une preuve de cela: un shunt est prévu permettant de rejoindre le pont directement depuis le CD1. Là aussi, un problème, le sens inverse sera-t-il possible? Des feux seront nécessaires avec un fonctionnement en 3 phases, d'où perte de capacité depuis et vers le pont. Pour TOUS les observateurs, le camp des gens du voyage: mais il existe aujourd'hui! Rue des 3 pavillons, et cela ne les gêne pas. Quant à l'implantation de l'école, on ne peut pas pas prévoir pire!! Sur le carrefour le plus pollué et au plus important trafic, donc à l'accès le plus dangereux à tout point de vue. Le débouché de l''avenue de la Liberté causera énormément d'embouteillage sur la place rectangulaire en raison du fonctionnement de la SLT et d'une phase pour la voie bus. La MRAe dans ses remarques demande de nombreuses améliorations et explications sur des points importants du projet. Cela sera-t-il fait? Clichy se bétonise sans tenir compte de son cadastre pour atteindre à la fin de ce projet:80000 habitants sur 3 km2: est ce raisonnable pour la génération à venir	cf réponse précédente le futur quartier sera situé à 10 minutes à pied de la ligne 14, station Saint-Ouen. Le quartier ne sera pas excentré, mais au contraire très connecté. Le projet de ZAC prévoit une réorganisation de la voirie environnante, avec l'aménagement de la place Roguet, le redressement de la rue Roguet et la création d'un barreau de raccordement afin de fluidifier les flux dans un secteur aujourd'hui congestionné en raison de sa connexion au Pont de Gennevilliers. Le réseau de transport en commun sera déployé sur l'avenue de la Liberté, et notamment un bus en site propre. Enfin, un maillage de pistes cyclables permettra d'encourager l'usage de mobilités douces.	LEDUC Adresse : 1 rue des bateliers Cedex : 92110 Ville : CLICHY Email : leduc.dom@wanadoo.fr
OBS 25	29/11/2022	25	Jabonde dans le sens des personnes qui souhaitent un vrai parc afin de créer une zone non construite et non bétonnée. Les nombreux habitants des logements à venir en auront bien besoin. La ville de Clichy accueille beaucoup de familles avec des jeunes enfants. Donnez leur lenvie dy rester en créant un cadre de vie agréable et apaisé.	Un espace vert de 18 000 m² est prévu dans le projet d'aménagement. Celui-ci sera constitué principalement de pleine terre et sera arboré, afin de lutter contre les îlots de chaleur, Il sera également aménagé en promenade et comportera des jeux pour enfants permettant d'en faire un espace de convivialité.	
OBS 26	29/11/2022	26	Bonjour, Le bidonville temporaire de caravanes doit être déplacé de Clichy vers Saint Ouen, ce déplacement est il temporaire ou pérenne ? Ou se situera t il ? Sur les emprises de la future avenue de la liberté ? Merci.	la future aire d'accueil sera situéele long de l'Avenue de la Liberté, au sud du périmètre de la ZAC.	bapt63@free.f
OBS 27	29/11/2022	27	Bonjour, Le quartier connaît des problématiques de vandalisme, deffraction et de vols, malgré quelques plaintes sans investigation de la police et classées sans suite (les enquêteurs ne prennent même pas la peine de demander les clichés des individus clairement identifiables), les voyous continuent en toute impunité leurs activités. L'aire de gens du voyages, qui na rien de cela, ses habitants étant des sédentaires, est un vecteur important dinsécurité pour les autres habitants du quartier. Quelle pertinence dimplanter ce type de projet à proximité directe denfants et dun groupe scolaire. Copie à revoir !	cf réponses précédentes	
OBS 28	02/10/2022	28	Le projet est aberrant. Des consultants, des urbainistes, des études pour proposer un quartier comportant une aire d'accueil pour gens du voyage !!! Peut on vraiment encore se permettre ce type de pari au détriment des enfants de l'école prévue en face, des habitants qui ont chèrement acheté dans le neuf côté Clichy ou sait Ouen ? Décharger le centre ville de la circulation en créant une avenue qui va pourrir ce quartier tout ça pour finalement congestionner le boulevard Victor Hugo et donc toutes les rues perpendiculaires de Clichy ? Un camp de roms en zone urbaine avec comme actuellement des démontages de carcasses de voiture en pleine rue, des vidanges sauvages, des jets de déchets partout sur l'espace public... Gazole, traffic, pollution, boulevard urbain, Camp de gens du voyage... présenté comme un eco quartier. Il faut vraiment beaucoup de cynisme... S'il reste un peu de bon sens et d'honnêteté intellectuelle aux personnes qui synthetiseront cette concertation alors il faut vraiment tout revoir. On ne peut plus faire n'importe quoi en 2022 : il y a de l'argent public, de la santé publique et de la sécurité en jeu	cf réponses précédentes sur l'aire d'accueil. Concernant le trafic automobile, l'aménagement de l'avenue de la Liberté doit permettre de désengoger le boulevard du Général Roguet et fluidifier le trafic rejoingant l'A15. cet axe restera néanmoins support du trafic de transit.	
OBS 29	02/12/2022	29	Bonjour, Le projet prévoit l'installation d'un camp de gens du voyage. Sera-t-il seulement la prolongation de l'actuel? Celui ci , dans la fourrière rue des 3 pavillons, reçoit des immigrés, qui ne sont pas des gens su voyage, tel que définit dans les textes. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_schema_departemental_accueil_habitat_gens_du_voyage.pdf Ce texte sera-t-il appliqué? Les textes sont clairs: la situation actuelle n'est pas reconductible. C'est à la mairie d'appliquer la législation en vigueur. Quant au reste du projet, l'aménagement de l'avenue de la Liberté ne satisfait pas car elle ne débouche sur rien: elle ne désengorgera en rien Roguet , Gl Leclerc , V.Hugo et la porte de Clichy en raison du manque d'accès au périphérique intérieur à la porte de saint Ouen depuis la fermeture de l'accès à la rue A.Bréchet depuis Gl Leclerc et Bois le Prêtre. Ce problème s'est accru avec le tram T3a qui occasionne des gênes supplémentaires pour accéder à l'entrée du périph à la port de St Ouen. c'est aussi la raison de l'embouteillage de la porte de Clichy qui supporte un trafic supplémentaire qui ne devrait pas l'emprunter. A la mairie de Clichy de faire le nécessaire auprès de celle de Paris pour réouvrir l'accès direct à la rue Bréchet. 5% de trafic en moins peut suffire à désencombrer un carrefour et même tout un quartier!	cf réponse précédente.	educ.dom@wanadoo.fr

OBS 30	02/12/2022	30	Je suis contre l'installation d une zone de gens du voyage, nous souffrons d insecurité et en plus elle est pas loin d'une école. dans la presentation il est présenté : qu'il "sera nécessaire de réaliser un écran acoustique entre l'avenue de la Liberté et l'aire d'accueil des gens du voyage et l'implantation des stationnements dans l'aire d'accueil devra être réfléchie au regard des nuisances acoustiques". C'est donc que vous avez deja admis le bruit provoqué! mais ces nos impots qui vont payés cela. préservez nous, n'oubliez pas que nous sommes aussi le futur de saint ouen et que nos droits et bien être sont aussi important et cela passe par une zone 30. Le quartie vendu comme éco quartier dans toutes les" communications officiels", j'appelle cela du greenwashing L'environnement va aussi avec le social, et sociétal Le bien être des habitants , des salariés des entreprises environnantes doiventt être considéré, pris en compte. Vous donnez l'impression que ce quartier est un quartier ou on deporte les "problemes" car le centre ville ne permet pas l'acceuil de ce personnes fragiles. Cela me rappelle l'origine de bidon ville... Nous sommes en 2022 et non dans les années 90	il est proposé d'élaborer sur ce secteur un éco-quartier. La densité de logements proposée répond aux besoins en logements repéré à l'échelle de la petite couronne parisienne. Le traitement des espaces libres sera travailler fortement afin de garantir une densité végétale. Le volume d'espaces verts a été augmenté suite à la concertation et le projet sera audité à chaque phase de son élaboration et de sa mise en oeuvre afin de garantir le maintien des objectifs environnementaux.	priscilla.fernandesbertrand@yahoo.com
OBS 31	02/12/2022	31	Bonjour, Je vois qu'une piste cyclable est prévue le long de l'avenue de la Liberté, j'aimerais donc savoir si il est aussi prévu le long de l'Avenue de la Liberté un emplacement pour une station de Vélib supplémentaire ? (notamment au Sud de l'avenue de l'a Liberté à la limite avec Saint Ouen cf pièce jointe) En effet les autres stations de vélib sont aujourd'hui assez éloignés de ce point. Cela permettra aux autres habitants de la ville de venir profiter du quartier et des commerces et améliorera l'accessibilité de ce quartier en favorisant la mobilité douce. Je vous remercie	ces éléments ne sont pas encore arrêtés.	FERNANDEZ HUGO CLICHY hu_84@msn.com Téléphone : 0649244753
OBS 32	02/12/2022	32	Bonjour, en tant que Clichois, résidents et travailleurs, nous regardons avec inquiétude l'installation d'une aire d'accueil de caravanes et autres véhicules lourds avec toutes les nuisances que cela peut apporter dans le voisinage, ce qui est clairement indiqué dans le projet puisque vous prévoyez de confiner cet espace, sans pour autant donner de détails. Quelles garanties fournissez-vous concernant les éventuels feux, barbecues et autres nuisances visuelles, olfactives et sonores ? Tant que rien n'est clarifié et que les Clichois ne sont pas impliqués dans l'avenir de ce projet, il serait bon de le suspendre.	cf réponses précédentes sur l'aire d'accueil.	
OBS 33	02/12/2022	33	Bonjour, Bien que favorable au projet d'un Eco quartier dans cette zone, je suis encore déçu par le manque de volonté de limiter la création de trop nombreux logements. La rentabilité locative ne devrait pas être le but principal lorsque qu'on s'inscrit dans un label Eco quartier. La hauteur limitée des immeubles et de vastes espace vert contribue au bien être futur des riverains. Selon moi les larges allées vertes ne remplacent pas un vrai parc central à l'instar de Salengro. Clichy est une des villes les plus denses de la région. Pourquoi ne pas améliorer les conditions de vie, circulation et promenade pour les Clichois déjà présent et favorisé un développement mesuré par une nouvelle charte d'habitations nouvelles. Meilleurs salutations	il est proposé d'élaborer sur ce secteur un éco-quartier. La densité de logements proposée répond aux besoins en logements repéré à l'échelle de la petite couronne parisienne. Le traitement des espaces libres sera travailler fortement afin de garantir une densité végétale. Le volume d'espaces verts a été augmenté suite à la concertation et le projet sera audité à chaque phase de son élaboration et de sa mise en oeuvre afin de garantir le maintien des objectifs environnementaux.	
OBS 34	02/12/2022	34	Bonjour 1/L'étude d'impact sur le trafic n'a été faite que dans le périmètre de la zac Seine Liberté alors qu'il aurait fallu étendre la zone d' étude aux rues voisines (Bd Victor Hugo) et prendre également en compte les augmentations de population et de circulation routière générées par les programmes immobiliers de : -la zac des Docks actuellement en cours de réalisation (à terme 5000 logements d'ici 2025) - l'ilot Boisseau (500 logements au moins sans parler des autres à venir) + Sellier (350 ? ou plus ?) Je doute que la création de ce Boulevard ne fasse que déplacer le problème de la circulation aux abords de Clichy . 2/L'étude d'impact considère que le projet Seine Liberté sera sans impact sur les transports en commun (page 303 - chapitre 3.7.2) et notamment la ligne 14; Or cette ligne a-t-elle été dimensionnée pour absorber toute la population à venir - quand je vois le monde Mairie de Saint Ouen alors que la zac des Docks n'est pas terminée (et Beaujon à terme ?) - je frémis d'angoisse. En effet, à l'heure actuelle la ligne 14 commence déjà à être encombrée aux heures de pointe - et la ligne 13 ne désemplit pas. Sommes-nous voués à prendre un métro toujours bondé ? 3/Je recommande des immeubles de petite hauteur (le projet Pitch avec ses R+18 est une hérésie !!) 3/Camp des gens du voyage : ce n'est pas une bonne idée de créer une aire d'accueil - munie de plus de panneau anti bruits (ça va être joli -))de ce type dans un quartier neuf alors que vous cherchez justement à améliorer ce quartier actuellement malsain ... ces populations n'embelliront pas le quartier (voire le dégraderont certainement -sans faire de procès d'intention) Clichy est donc peut être une ville à densifier mais elle n'est pas équipée pour absorber une augmentation de population si importante. S'il vous plait aménagez plutôt un parc. Merci d'avance Cordialement	il est proposé d'élaborer sur ce secteur un éco-quartier. La densité de logements proposée répond aux besoins en logements repéré à l'échelle de la petite couronne parisienne. Le traitement des espaces libres sera travailler fortement afin de garantir une densité végétale. Le volume d'espaces verts a été augmenté suite à la concertation et le projet sera audité à chaque phase de son élaboration et de sa mise en oeuvre afin de garantir le maintien des objectifs environnementaux. Concernant le trafic automobile, l'aménagement de l'avenue de la Liberté doit permettre de désengoger le boulevard du Général Roguet et fluidifier le trafic rejoingant l'A15. cet axe restera néanmoins support du trafic de transit. les hauteurs des immeubles seront limitées et ne dépasseront pas 8 étages. cf réponses précédentes sur l'aire d'accueil.	SIMON Adresse : 35 rue Georges Boisseau Cedex : 92110 Ville : CLICHY Email : raphaelle.simon@sfr.fr Téléphone : 06.14.59.5768
OBS 35	02/12/2022	35	Réaliser encore des logements sociaux ne vas jamais permettre à Clichy d'émerger. Tout le quartier Boisseau comprend bien assez de logements sociaux, il n'est pas utile d'en recréer d'autres côté Seine Liberté - ni d'ailleurs sur l'ilot Sellier !. Au vu du faible nombre de remarques, je suggère que les affiches annonçant les enquêtes publiques soient plus détaillées afin de toucher un maximum d'habitants. Je me doute bien que leur présentation actuelle peu attractive est bien volontaire. C'est dommage, j'aurais voulu que plus de Clichois et d'Audoniens réagissent et s'opposent aux ambitions immobilières de Monsieur le Maire. Merci	Le projet se doit de proposer une ofrre de logements diversifiée correspondant aux besoins des Clichois et leur permettant un parcours résidentiel complet. C'est pourquoi il est proposé une part de logement social assez réduite, de l'ordre de 10% sur le quartier. Les affiches informant la tenue de cette procédure de Participation du Public par Voie Electronique sont du format réglementaire encadré par les textes de loi. elles ont été apposées sur l'ensemble des panneaux d'information municipaux. Ces panneaux sont répartis dans l'ensemble de la Ville et sont les plus susceptibles d'être regardés par les Clichois car ils portent également les informations et communications relatives à la vie associative et culturelle de la Ville. la PPVE a été annoncée sur le site internet de la Ville également.	raphaelle.simon@sfr.fr
OBS 36	02/12/2022	36	Il faut profiter de tout cet espace pour en faire uniquement un grand espace vert, le plus attrayant de la couronne nord de Paris. La densité de béton à Clichy et surtout Saint-Ouen milite pour que cessent les constructions sans raisonnement dĺmmeubles. Le projet tel que définit actuellement nà plus aucun sens : les projets dĺmmeuble dhabitation encore en cours de construction ont eu un 2eme semestre catastrophic en terme de vente, ils sont vides. Les immeubles de bureau, allumés en permanence sont vides également à cause du remaniement de tous les locaux existants en flex office et grâce au télétravail. Seule lĕcole a évidemment du sens, même si ce projet arrive malheureusement bien tard (jamais trop tard). En revanche, la zone dàccueil des gens du voyage, à proximité dŭne école et des immeubles de logements nĕst pas du tout compatible. En résumé : - moins dàrtificialisation des sols - plus de grands espaces verts (arbres pelouses zone de promenade) - toits végétalisés - stopper la densification de population au m2 - cesser la construction dĺmmeubles dhabitations vides (surtout aussi haut) - stopper la construction dĺmmeubles de bureaux	il est proposé d'élaborer sur ce secteur un éco-quartier. La densité de logements proposée répond aux besoins en logements repéré à l'échelle de la petite couronne parisienne. Le traitement des espaces libres sera travailler fortement afin de garantir une densité végétale. Le volume d'espaces verts a été augmenté suite à la concertation et le projet sera audité à chaque phase de son élaboration et de sa mise en oeuvre afin de garantir le maintien des objectifs environnementaux. Concernant le trafic automobile, l'aménagement de l'avenue de la Liberté doit permettre de désengoger le boulevard du Général Roguet et fluidifier le trafic rejoingant l'A15. cet axe restera néanmoins support du trafic de transit. les hauteurs des immeubles seront limitées et ne dépasseront pas 8 étages. cf réponses précédentes sur l'aire d'accueil. la programmation initiale prévoyait effectivement une surface de bureaux. le projet a été revu en 2022 et cette programmation a disparu.	Edouard_mdc@hotmail.com

OBS 37	02/12/2022	37	Bonjour Jâi lu avec attention le dossier qui est proposé. 1ere remarque : la Ville de Clichy a réalisé des rencontres déambulatoires pour interroger les Clichois sur lâménagement des allées Gambetta : espace central mais limité dans lêspace. Ici est proposé un aménagement conséquent prévoyant lInstallation de nombreux logements, d'une école... Or la consultation sèst limitée à lorganisation dUne réunion publique dInformation avec 50 personnes dans une école il y a un an et aujourdhui une simple participation numérique, excluant au passage les personnes nâyant pas dâppétence particulière pour lôutil numérique. Cette participation étant limitée au strict minimum : 30 jours et nâ fait lôbjet que dUne très faible communication vis-à-vis de la population locale : pas dâffichage, pas dârticle dans le magazine municipal... Ce nèst vraiment pas à la hauteur des enjeux ! Quels sont ils ? Tout dâbord : la fabrique de la ville sur la ville : ce quartier est lUn des derniers espaces de Clichy avec des vraies possibilités dâménagement Quèst il proposé ? de reproduire ce qui est proposé depuis plusieurs années : à savoir de la densité, des aménagements ne donnant pas la priorité aux circulations douces mais maintenant la priorité aux véhicules automobiles (1500 véhicules de plus avec la création de ce quartier). Une absence de réflexion sur la relation à la Seine, pas de liaison créée/réfléchie avec le quartier berges de Seine, avec la ZAC des docks sur Saint-Ouen. Cette ZAC est pensée comme un ilot avec des plots (batiments) et non comme un quartier qui doit se vivre. Il nÿ a aucun espace placier où les habitants pourraient se retrouver, échanger.Et pas de lieu de vie. Cela ne sera pas un lieu de destination, car la coulée verte ne sera connectée à aucune trame verte. Elle est pensée intra muros à cet ilot... Au contraire il aurait été intéressant de réfléchir à des aménagements créant du lien avec la ville, un lieu structurant (un lieu d'accueil pour la jeunesse clichoise par exemple) qui aurait été un lieu fédérateur pour la population de Clichy et de la ZAC des Docks de Saint Ouen qui sera accolée à cette ZAC. Date de dépot : 02/12/2022 Heure de dépot : 23:30 Valide : Modéré : EP22471 7/8MD CLICHY -	Les affiches informant la tenue de cette procédure de Participation du Public par Voie Electronique sont du format réglementaire encadré par les textes de loi. elles ont été apposées sur l'ensemble des panneaux d'information municipaux. Ces panneaux sont répartis dans l'ensemble de la Ville et sont les plus susceptibles d'être regardés par les Clichois car ils portent également les informations et communications relatives à la vie associative et culturelle de la Ville. la PPVE a été annoncée sur le site internet de la Ville également. Il est proposé d'élaborer sur ce secteur un éco-quartier. Le projet urbain a été travaillé avec des urbanistes dont le métier est bien de dessiner la Ville et de proposer des aménagements durables, pertinents et répondant aux enjeux urbains. Des espaces de rencontre seront aménagés au niveau de l'espace vert central. Les liaisons vertes seront travaillées afin de créer une continuité, via les berges de Seine et l'avenue de la Liberté, vers les grands espaces verts limitrophes (parc des Docks, cimetière et parc Mozart).	RAMARD Adresse : Cedex : 92110 Ville : CLICHY Email : fabricep18@hotmail.com
	02/12/2022	suite de l'observat	La Ville avait la place de créer le pendant du parc des impressionnistes, en créant une petite foret urbaine sur les terrains actuellement occupés par le garage municipal ou la fourrière.Clichy est déjà la 7eme ville la plus dense de France, elle a besoin de respiration et ses habitants subissent la pollution de lâir au quotidien. L'argument de la demande de logements est entendable. Mais alors il est nécessaire de réaliser des logements adaptés à la population locale : à savoir une population en recherche dâccession sociale à la propriété, de bail réel solidaire. Cette population qui occupe parfois des logements sociaux pourrait ainsi libérer des logements dans le parc social et tendre vers un parcours résidentiel. Il est bien que ce quartier intègre du logement social, mais pourquoi le limiter (20% avec le logement intermédiaire évoqué plus haut) alors même que la demande dans la ville dépassent les 3 000 demandeurs. 80% des logements relevent de la promotion immobilière, ce n'est pas à la hauteur des enjeux que connait la première couronne... Ce quartier ne doit pas être un pis allé des personnes ne pouvant plus se loger sur Paris, ou sur dâutres communes limitrophes de Paris. Le label dêco quartier nèst pas à ce jour acquis. Et pour cause ! Le premier geste de cet aménagement consistera à diminuer la capacité de CO^2 sur le territoire clichois en coupant plus de 40 feuillus cinquantenaires (le long de l'avenue Roguet entre le carrefour et la RD1). Il nÿ a pas besoin dêtre un scientifique, mais juste faire preuve de bon sens, pour se rendre compte que la coulée verte urbanisée avec quelques arbustes et du gazon nâura jamais la capacité de captation du carbone des arbres actuels. 14 000 m^2 constituant un niveau faible par habitant potentiel : moins de 4 m^2 par habitant. Or lôbjectif régional est dâtteindre 10 m^2 par habitant, ce projet nôbtient même pas la moyenne (et lôMS recommande 12 m^2/hab). Pourquoi ce choix : à la lecture du plan cèst clair : proposer aux promoteurs deux parcelles rectangulaires permettant la construction simple et aisée dênsembles immobiliers. La primauté est donc donner à la densité au détriment de la qualité de lâir des habitants, et ce malgré les indicateurs inquiétants de la qualité de lâir mentionnés dans le rapport (p21). Autre question majeure : comment relier ce nouveau quartier au reste de la ville. La césure que constitue la RD17 demeurera tant que le volume de véhicules (voir p27) ne sera pas diminué. Or sur le pont de Gennevilliers, il nèst prévu aucun aménagement limitant la place de la voiture. Il suffirait pourtant de supprimer une voie venant de Gennevilliers pour « tarir » ce flux Donc la création de lâvenue de la liberté ne diminuera pas le flux et au contraire, le niveau sonore, indiqué au delà des seuils réglementaires sera renforcé avec le flux des 1500 véhicules qui seront présents potentiellement dans ce nouveau quartier. Comme cela a déjà signalé : la traversée de ce carrefour est accidentogène. Les aménagements futurs continuent de donner la priorité aux automobiles au détriment des piétons, vélos.. Pour conclure, ce projet ne répond pas aux enjeux de qualité de l'air, de lutte contre les pollutions notamment sonores, de réponse aux besoins de logements adaptés à la population clichoise...	cf réponses précédentes, sur l'aménagement d'un écoquartier et les engagements en matière de constitution d'espaces verts. Cf réponses précédentes sur le trafic automobile. Cf réponses précédentes sur le pourcentage de logements sociaux proposé.	
OBS 38	02/12/2022	38	Ce projet de densification ne prend pas en compte le réchauffement climatique qui devrait conduire à stopper la densification comme le demande une majorité de clichois. La note qui a donné 58, 69 des voies à la gauche au second tour des législatives a largement pris en compte cette forte demande. Le président de la république a tenté depuis de prendre en compte cette forte attente sur un niveau national mais la municipalité de Clichy n'a pas compris le message envoyé par les clichois. Cette ZAC est le projet de densification en logements de trop à Clichy dans un secteur qui ne s'y prête pas. Il faut préserver les zones d'activités pour développer le high tech et un grand (...) de production audiovisuelle et des studios de cinéma. Les terrains vacants doivent être assurés à la construction d'un frère jumeau du parc des Impressionnistes d'au moins 6 ha en limite de st Ouen et les réserves pour combler le retard en équipement public sur la construction d'un quatrième collègue et la restructuration du groupe Jean Jaurès. La concertation ne s'est pas déroulée dans un cadre de démocratie locale permettant aux clichois de s'y impliquer	cf réponses précédentes, sur l'aménagement d'un écoquartier et les engagements en matière de constitution d'espaces verts. Cf réponses précédentes sur les modamités mises en œuvre pour cette PPVE.	Gilles Catoire